Mes premiers Jeux

PATINAGE QUÉBEC

AVIS DE COMPÉTITION
Mes premiers Jeux 2025 - Abitibi-Témiscamingue

PRÉSENTÉ PAR
CPA Les Tourbillons de Ville-Marie en collaboration avec l'association régionale ARPAT

DU : 02 février 2025
AU : 02 février 2025

N^{O} DE SANCTION : AT-MPJ-24-128
Sanctionnée par Patinage Québec

DÉTAIL DE SANCTION –
Mes premiers Jeux 2025 – Abitibi-Témiscamingue

L'hôte, CPA Les Tourbillons de Ville-Marie en collaboration avec l'association régionale ARPAT, annonce la tenue de la compétition Mes premiers Jeux 2025 - Abitibi-Témiscamingue.

Dates : 02 février 2025 au 02 février 2025

Les concurrents doivent être des adhérents en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans la région suivante: Abitibi-Témiscamingue

Gestionnaire de compétition : Cynthia Richard
Téléphone : 819-355-3295 Courriel : richardcyn@hotmail.com
Président(e) du comité organisateur : Cynthia Richard
Téléphone : 819-355-3295 Courriel : richardcyn@hotmail.com
Représentant(e) technique : Judith Perreault

Spécialiste de données en chef : Dyan Frenette

Spécialiste de données informatiques : Jean-François Trahan

PATINAGE QUÉBEC

N^{O} DE SANCTION : AT-MPJ-24-128

NOM DE L'HÔTE :	CPA Les Tourbillons de Ville-Marie et l'association régionale ARPAT
SITE INTERNET :	https://arpat.ca/
COURRIEL :	richardcyn@hotmail.com
TÉLÉPHONE :	819-355-3295

La compétition est régie par les règlements de Patinage Canada.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Endroit
La compétition se tiendra à :

GLACE 1
Aréna Frère Arthur-Bergeron
27, rue Saint-Gabriel Sud
Ville-Marie (QC) J9V 2A1

2. Dimensions de la patinoire
Les dimensions de la surface glacée sont :

Glace 1 : 85 x 185

3. Accidents et Responsabilité
Patinage Canada, Patinage Québec, la région Abitibi-Témiscamingue, CPA Les Tourbillons de Ville-Marie en collaboration avec l'association régionale ARPAT et l'équipe de bénévoles n'assument aucune responsabilité pour les dommages et les blessures que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à cet événement, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs sont réputés avoir accepté d'assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et de renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'étant acceptée qu'à cette condition.

4. Comportement des participants
Les participants sont tenus de respecter les directives des officiels chargés de la compétition.
Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inappropriée à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des officiels, peut être suspendu et exclu de toute compétition subséquente.

5. Restrictions
Le comité se réserve le droit de limiter le nombre de participants dans chacune des catégories. Sa décision sera sans appel.
Nombre limite :

Aucune demande spéciale de journées et d'heure de passage ne sera retenue

6. Inscription
Internet : Un formulaire en ligne dûment complété doit être soumis pour chaque patineur désirant s'inscrire à cette activité.

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

Les inscriptions se font en ligne à l'adresse suivante : https://arpat.uplifterinc.com/

Date limite d'inscription : 20 décembre 2024 23:59

7. Mode(s) de paiement :

- Chèque ou mandat poste; un paiement global par club.

Les chèques ou mandats-poste doivent être libellés à l'ordre de l'ARPAT et datés **au plus tard le 20 décembre 2024 23:59.**
À l'adresse suivante :

ARPAT
A/S Gabriel Labonne
1135, avenue Carillon
Val d'Or (QC) J9P 1C8

Aucun paiement après la date limite d'inscription ne sera accepté.

Les droits d'inscription ne seront remboursés que si l'événement n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite d'inscription.

Aucun : Frais administratifs retenus si retrait avant la date limite d'inscription.
Des frais de 25$ seront appliqués sur les chèques sans provision.

Aucun remboursement après la date limite d'inscription.

8. Frais d'inscription :

40,00$par événement Patinage Plus;

9. Date limite des tests

La date limite d'évaluation des étapes est la même que la date limite d'inscription.

10. Système de notation

a) Le système de **« Norme de performance ».** (Voir les annexes)

11. Musique

Musique d'ambiance fournie par le club hôte.

12. Accréditation des entraîneurs

Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale du PNCE pour les différentes compétitions.

Scénario 1 : Veuillez prendre note qu'afin de recevoir **une accréditation sans frais** aux différentes compétitions, vous devez :

- Présenter la carte de Patinage Québec **valide**
  - **Et** toutes les dates complémentaires sur la carte doivent également être valides (ex : premiers soins, vérification judiciaire, etc.)

Scénario 2 : Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, vous devez alors **payer 15 $ pour recevoir une accréditation** (pour la durée de la compétition) dans les cas suivants :

- Vous avez une carte de Patinage Québec valide, mais une ou plusieurs dates complémentaires ne sont plus valides :
  - Vous devez avoir en main les preuves de mises à jour
- Vous avez une carte de Patinage Québec non valide :
  - Vous avez en main la preuve d'adhésion à Patinage Canada pour l'année en cours (les dates complémentaires doivent être valides)
    - Dans le cas où les dates complémentaires ne sont pas valides, vous devez avoir en main les preuves de mise à jour.
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des

entraîneurs en règle

- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
  - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
  - Certificat des premiers soins valide
  - Certificat de vérification judiciaire
  - Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
  - Certificat « Code d'éthique »
  - **OU** une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnées.

Scénario 3 : Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 ou 2, vous **ne serez pas accrédité** et devrez alors **vous faire remplacer** auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.

- **Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.**

Lors de l'accréditation
Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte des entraîneurs. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

Un bracelet de couleur (fournie par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 15 $ a été fait (preuves fournies).

Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

13. Frais d'admission

Aucun frais d'admission
Les patineurs auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation

14. Chaperons
Les chaperons sont autorisés dans la chambre des patineurs seulement pour les catégories suivantes : (une seule personne par participant) :

- **Aucun accompagnateur ne sera autorisé dans la chambre des patineurs.**

15. Prix
a) Volet Norme de Performance
Les patineurs recevront un ruban et un certificat selon la norme de performance atteinte.

16. Trophée perpétuel
Aucun trophée ne sera remis

17. Horaire de la compétition
Un horaire provisoire sera transmis au club après la date limite des inscriptions.

18. Formation des groupes
Les groupes seront formés selon les règlements de Patinage Canada.

19. Vidéo
Non disponible

20. Photos
Non disponibles

21. Restaurants
Casse-croûte ouvert sur place

ANNEXE – MES PREMIERS JEUX

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Guide de référence Sport Québec

Tous les événements du volet Patinage Plus se dérouleront par circuit d'une durée moyenne de 1 minute 15 secondes. Les hôtes de la compétition peuvent mettre une musique d'ambiance lors des événements. En aucun cas la musique ne doit indiquer le temps de patinage. La trousse technique Patinage Plus de Patinage Québec doit être consultée pour chaque événement afin de connaître les circuits imposés, les éléments et les normes de performance.

Aucun autre élément technique ne peut être ajouté au circuit.

Les patineurs peuvent être accompagnés par un entraîneur ou un assistant de programme.

Les assistants de programme ou les entraîneurs peuvent être sur la glace pour les échauffements et lors du déroulement de l'événement. Ils peuvent suivre les patineurs lors de leur évaluation tout le long du circuit, et ce, pour toutes les étapes. Ils ne doivent en aucun cas déranger le déroulement.

SYSTÈME D'ÉVALUATION

Le système de **Norme de Performance**.

ADMISSIBILITÉ – ÉVÉNEMENTS INDIVIDUELS

Les concurrents doivent être des adhérents en règle de Patinage Canada.

Les patineurs doivent être inscrits Patinage Plus ou Patinage STAR auprès de Patinage Canada, mais aucun test ou partie de test du programme STAR ne peut être réussi (danse, habiletés ou style libre).

Les patineurs peuvent recevoir des cours privés ou semi-privés avec des entraîneurs professionnels ou seulement des cours de groupe patinage plus avec assistant de programme.

Le patineur ne doit avoir réussi aucun test de patinage STAR.

Une musique de fond en continue est permise durant les épreuves.

PATINEURS EN SIMPLE

√ Filles **√ Garçons**

- **ÉTAPE 5**

  Étape : Avoir réussi l'étape 4, mais ne pas avoir réussi l'étape 6 ou plus.
  Âge : Aucune limite d'âge
  Port du casque obligatoire, si l'étape 5 n'est pas réussie.

- **ÉTAPE 4**

  Étape : Avoir réussi l'étape 3, mais ne pas avoir réussi l'étape 5 ou plus.
  Âge : Aucune limite d'âge
  Port du casque obligatoire